

# LEGISLATURE 2002 - 2006

---

## PROCES-VERBAL no 25

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 18 mai 2005 à 20 h 15  
à la Maison Hugonin

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2005
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions et interpellations
  - Motion de MM. les Conseillers Michel Bloch, Michel Baiutti et Jean-Yves Schmidhauser “Sécurité routière au Pavillon de Vassin : presque un jeu d’enfant !”
  - Motion de Mme la Conseillère Valérie Glauser “La Suisse à portée de train”
4. Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal no 3/2005 relatif à cinq demandes d’admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Cindy Fiore, M. Robert Mirafiore, M. Ljubisa Mandic et son épouse Mme Milostiva Mandic ainsi que leurs deux enfants, M. Manuel Da Encarnação Dos Santos et son épouse Mme Angelina Gaspar Martins Dos Santos, Mlle Anne Charlotte Kenaghan)
5. Réponse de la Municipalité à l’interpellation de M. Frédéric Glauser “Position de la Municipalité sur l’Accord général sur le commerce des services (AGCS)”
6. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
  - 6.1 Préavis municipal no 8/2005 relatif à huit demandes d’admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Elen Lazic, M. Gabriel Gonzalez, M. Armando Gonzalez, Mme Solidea Abbagnato, M. Franco Amoroso et son épouse Mme Maria del Carmen Amoroso, M. Antonio Furnari et son épouse Mme Giuseppa Furnari, Mlle Sandra Fernandez, Mlle Umlkhayri Mohamed)
  - 6.2 Préavis municipal no 9/2005 relatif à la gestion et aux comptes 2004 de la Communauté intercommunale d’équipements du Haut-Léman (CIEHL)
  - 6.3 Préavis-rapport tendant à l’adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l’exercice 2004
  - 6.4 Préavis municipal no 14/2005 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture plate du Collège des Mousquetaires
7. Rapports :
  - 7.1 Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal no 4/2005 concernant la demande de crédit de fr. 137'000.-- en vue de la rédaction finale du Plan général d’affectation (PGA) communal et de son règlement, ainsi que de la réalisation des mesures d’appui et d’accompagnement s’y rapportant
  - 7.2 Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal no 5/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour avenue du Clos-d’Aubonne - avenue Edouard-Muller
  - 7.3 Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l’avenue des Baumes entre l’avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d’un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d’un trottoir, côté Est, entre l’avenue des Mousquetaires et l’avenue de Traménaz
  - 7.4 Rapport de la commission chargée d’étudier le préavis municipal no 7/2005 concernant la réponse à la motion de M. Gilbert Vernez “Jardins à portée de tous”
8. Communications municipales, notamment :
  - Communication no 12/2005 relative à la suppression du financement de l’équipement des abris privés par les communes

- Communication no 13/2005 relative au rapport d'activité 2004 de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire Vevey-Montreux (CORAT)
- Communication no 14/2005 relative au décompte final de la facture sociale 2004
- Communication no 15/2005 sur les dépenses imprévisibles et exceptionnelles

## 9. Propositions individuelles et divers

### Appel

74 présents sur 95 membres élus.

Excusés : Nahal Aminian - Taraneh Aminian - François Bercher - Pierre Bonvin - Jacqueline Christen - Amilcar Cunha - Antoinette De Gautard-Rayroud - Franz-Henri Gilliéron - Pierre Huber - Félix Keller - Claude-Alain Luy - Natalio Magalhaes - Pierre-André Oberson - Sandrine Osojnak - Christian Perrette - Anna Tobler

Absents : Anthony Abbott - Jacques Devenoge - Christian Grandguillaume - Elisabeth Studzinski - François Terzer

En ouverture de séance, Mme S. Winkler, municipale, revient sur la découverte, jeudi dernier, d'une douzaine de tombes profanées dans le secteur israélite du cimetière de Vassin, ce qui a créé un choc dans la région. La Municipalité, associant le Conseil communal, dénonce fermement cet acte, quelle que soit son origine, et exprime sa profonde tristesse aux familles touchées, ainsi qu'à la communauté israélite de la région. Vassin étant un symbole d'oecuménisme, la Municipalité veille à maintenir cet esprit et tient à ce que chacun ait droit au respect, quelles que soient ses convictions. Ces propos sont accueillis par les applaudissements du Conseil.

Mme la Présidente invite ensuite le Conseil à débattre et écouter, à partager, convaincre et décider, et propose une citation de l'écrivain et professeur de philosophie québécois Yvon Rivard : *"Si on nomme pays le sol que nous foulons tous les jours, l'ornière de nos pas risque de devenir des frontières infranchissables"*.

Pour la première fois, les documents relatifs à cette séance sont reproduits sur du papier recyclé. Mme la Présidente félicite la Municipalité pour cette décision responsable qui s'inscrit certainement dans une réflexion sur les diverses applications possibles de la notion de développement durable.

### Ordre du jour

Suite à la démission de M. P. Vogt, quelques petites modifications sont apportées à l'ordre du jour. En point 3, nous aurons l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil. Un point 4 verra ensuite la nomination de délégués à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE ainsi qu'à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que présenté.

#### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2005

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 16 mars 2005 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur. Mme la Présidente tient à souligner, en son nom personnel, mais également au nom de l'ensemble du Conseil et des autorités exécutives, la qualité du travail de Mme Dind et la félicite pour son esprit de synthèse et la clarté de ses procès-verbaux successifs.

#### 2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme M. de Lattre-Wiesel, présidente, prie l'assemblée d'observer un moment de silence en mémoire de la sœur de notre collègue R. Baud, décédée il y a peu, et présente à sa famille les condoléances du Conseil.

Elle remercie très chaleureusement tous les valeureux conseillers qui n'ont pas rechigné à affronter la tempête du 17 avril dernier pour prendre part au dépouillement des scrutins cantonaux, ainsi que l'aimable chauffeur qui n'a pas hésité à se dérouter pour déposer à la Maison de commune une présidente enneigée et furieuse d'avoir attendu en vain un taxi fantôme !

Elle donne ensuite connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de M. P. Vogt annonçant sa démission du Conseil avec effet au 10 mai 2005 pour cause de déménagement. Il sera procédé à son remplacement sous point 3 de l'ordre du jour
- Lettre de M. J. Zbinden annonçant sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement. Il sera procédé à son remplacement lors de la prochaine séance

- Invitation à prendre part aux diverses manifestations organisées les 28 mai et 1er juin prochains sous le signe des "Saveurs de saisons et produits du terroir"
- Rappel du cortège de la Fête des écoles fixé au samedi 2 juillet prochain, dernier cortège de la législature. Le thème principal de cette année étant la musique, laissons libre cours à notre imagination pour être dans le ton...
- Rappel aux conseillères et conseillers concernés de la date du 5 juin prochain pour le dépouillement des votations fédérales; une convocation leur sera adressée

### 3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Paula-Jay Matthey**, née le 8 octobre 1968 et domiciliée à l'avenue de Sully 25, en remplacement de M. Paul Vogt, membre du groupe libéral, démissionnaire

### 4. Nomination au sein des commissions

#### 4.1 Nomination d'un délégué à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE

La candidature de M. F. Keller est présentée au nom du groupe libéral.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Félix Keller est nommé délégué à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE à l'unanimité**, en remplacement de M. P. Vogt, démissionnaire.

#### 4.2 Nomination d'un délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

La candidature de M. K. Sager est présentée au nom du groupe libéral.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Kurt Sager est nommé délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL à l'unanimité**, en remplacement de M. P. Vogt, démissionnaire.

### 5. Dépôt et développement de motions et d'interpellations

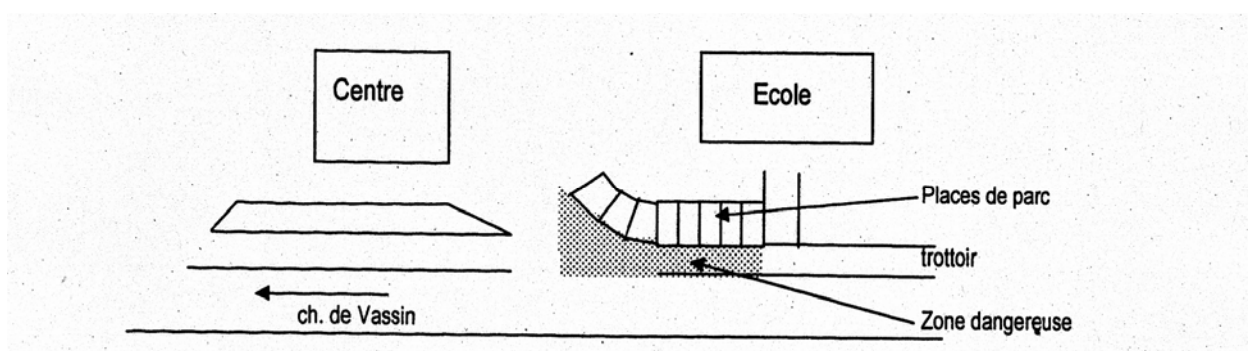
#### 5.1 Motion de MM. les Conseillers Michel Bloch, Michel Baiutti et Jean-Yves Schmidhauser "Sécurité routière au Pavillon de Vassin : presque un jeu d'enfant !"

M. J.-Y. Schmidhauser développe cette motion dont le texte est le suivant :

"Comme chacun le sait, le Pavillon de Vassin accueille l'UAPE, ainsi que deux classes enfantines. Ce pavillon est fréquenté par une cinquantaine d'enfants entre 4 et 6 ans.

D'ores et déjà, des mesures visant à assurer la sécurité routière ont été prises. En particulier, l'ancien accès principal du pavillon a été condamné, pour obliger les enfants à sortir du côté du centre oecuménique. En outre, et lors de la construction récente du giratoire définitif, des mesures constructives ont été mises en place pour tenter de ralentir les véhicules.

Toutefois, ceux qui ont leurs enfants scolarisés dans cet établissement ont pu constater que de nombreux parents utilisent leur véhicule pour les trajets scolaires. Et d'une manière générale, ces parents parquent leurs véhicules sur les places de parc se trouvant devant l'établissement.



Or l'accès à ces places de parc est dangereux, en raison du fait qu'il implique de traverser le trottoir utilisé par les enfants se rendant à pied à l'école. En particulier, au moment des heures de sortie scolaire, de nombreux véhicules reculent pour sortir des places de parc, en traversant à cette occasion le trottoir. Si un enfant se trouve à cet instant sur le trottoir, le chauffeur ne peut pas le voir et c'est l'accident. En outre, de trop nombreux parents parquent leurs véhicules en dehors des places réservées à cet effet.

Il est souhaitable que le concept de sécurité routière à cet endroit soit complété par quelques mesures supplémentaires. En particulier, les motionnaires pensent que des mesures simples et peu onéreuses sont susceptibles d'apporter rapidement une nette amélioration de la sécurité. A titre d'exemple, il serait possible de faire passer le trottoir derrière les places de parc, et non pas devant. Certains se rappelleront à ce propos l'ancienne disposition des places de parc et du trottoir du côté « lac » de la rue des Anciens-Fossés, à la hauteur de l'ancien mur d'enceinte de la ville : le trottoir se situait initialement entre la route et les places de parc. Il a été déplacé vers le mur, à la grande satisfaction des piétons qui ne risquent plus d'être renversés par les voitures entrant et sortant des places de parc. L'accès aux places de parc pour les véhicules en est également facilité. Appliqué au Pavillon de Vassin, ce concept simple permettrait d'augmenter sensiblement la sécurité à moindre frais.

En complément à cette simple mesure architecturale, il serait souhaitable de sensibiliser une fois encore les parents à l'usage des parcours pédibus, ou d'accompagner autant que faire se peut leurs enfants à pied à l'école montrant ainsi l'exemple d'une mobilité douce procurant des bénéfices aussi bien en termes de santé que de la qualité de vie pour l'environnement de l'école.

Les motionnaires souhaitent ainsi que la Municipalité étudie sans délai cette question et propose, en réponse à la présente motion, des mesures concrètes pour améliorer la sécurité des enfants à cet endroit."

Mme S. Winkler relève que la proposition des motionnaires entre entièrement dans les vues de la Municipalité en matière de sécurité routière. Malgré les difficultés financières que connaît notre commune depuis plusieurs années, les projets liés à la sécurité sont en général toujours acceptés. Après une brève réflexion faite par le service de police, il semble possible de mettre en place des mesures provisoires simples pour délimiter un trottoir à l'emplacement indiqué dans la motion. Il faudra certainement sacrifier une place de parc, mais cela encouragera peut-être les gens à aller davantage à pied. Des mesures définitives pourront certainement être mises au budget de l'année suivante. Afin d'alléger la procédure et de pouvoir exécuter ces mesures durant les vacances d'été déjà, elle propose aux motionnaires de transformer leur texte en question, afin que la Municipalité puisse y répondre au plus vite.

Elle rappelle qu'il existe déjà des lignes Pédibus à La Tour-de-Peilz, mais nous avons de la peine à recruter des parents pour faire l'exercice avec les enfants. Elle lance donc un appel aux parents, ainsi qu'à toute autre personne intéressée, qui peuvent s'inscrire auprès de Mme N. Rimella, municipale.

M. J.-Y. Schmidhauser indique qu'au vu de l'extrême rapidité avec laquelle la Municipalité a réagi et des promesses faites, les motionnaires acceptent de transformer cette motion en question, avec l'espoir de voir les choses s'améliorer cette année encore.

La parole n'est plus demandée.

## 5.2 Motion de Mme la Conseillère Valérie Glauser "La Suisse à portée de train"

Mme V. Glauser développe cette motion dont le texte est le suivant :

"La commune de La Tour-de-Peilz est largement accessible par les transports publics. Outre les lignes VMCV 1 et 3, ainsi que les bateaux de la CGN, notre commune est desservie par la ligne CFF du Simplon, avec les stations de La Tour-de-Peilz et de Burier.

Pour permettre aux Boélands de faire une excursion à bon compte avec les transports publics, sans être titulaire d'un abonnement demi-prix ou général, il existe la possibilité d'acquérir un abonnement général communal au porteur.

Sachant qu'il coûte fr. 8'500.- par année, soit environ fr. 23.- par jour (8500 : 365 = 23.30), notre commune pourrait en acquérir deux pour l'année 2005, en le mettant à disposition des Boélands pour la somme de fr. 30.- par jour et par abonnement général au porteur.

On pourrait, comme cela se fait à Vevey, le mettre à disposition au poste de police qui gèrerait la vente de ces deux abonnements gènèraux, chacun se prèsentant sous forme de 365 cartes journalières datées.

En faisant de la publicitè dans le pèriodique communal, il y a bon espoir que ces deux abonnements soient bien utilisès, et que l'opèration se rèvele quasiment neutre sur le plan financier. Si l'expèrience s'avère infructueuse, ce qui est peu probable au vu du succès que cette formule remporte à Vevey par exemple, la commune pourrait y renoncer après une annèe.

Quelques exemples: Si l'on ne possède pas l'abonnement demi-prix, cette carte journalière à fr. 30.- est plus avantageuse qu'un billet aller et retour, en se rendant en train de chez nous à Yverdon, Martigny, Château d'Oex, Nyon, Payerne ou Fribourg.

Valable sur les cars postaux, les transports publics urbains et les bateaux, cette carte journalière est également plus avantageuse qu'un billet aller et retour à demi prix pour Berne, Bienne ou Genève-Aéroport (+tram et bus).

De plus, c'est aussi une manière d'inciter nos concitoyens à redécouvrir un moyen de transport plus ècologique et à laisser la voiture au garage, inscrivant ainsi la dèmarche dans une politique de dèveloppement durable.

Par cette motion, j'invite la Municipalitè à :

- faire l'acquisition de deux abonnements « Carte journalière Commune » au prix de fr. 8'500.- pièce afin de les mettre à disposition des habitants de notre commune
- à utiliser tout moyen qu'elle jugera appropriè pour en informer la population le plus largement possible
- à faire le bilan de l'expèrience après une annèe et à en informer le Conseil communal

Je vous demande Madame la Prèsidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre cette motion en considèration et l'adresser à la Municipalitè pour ètude et rapport."

Mme N. Rimella, municipale, confirme la dècision que la Municipalitè avait prise et les propos contenus dans sa rèponse à l'interpellation prècèdente. Il ne faut pas seulement tenir compte du cøut, mais aussi de toute la gestion de ces abonnements. La Municipalitè propose donc de ne pas accepter cette motion.

La discussion sur la prise en considèration de cette motion n'est pas demandèe et son renvoi à l'ètude prèalable d'une commission non requis. **Cette motion est donc renvoyèe à la Municipalitè pour ètude et prèavis**, par 36 voix contre 25 et 5 abstentions.

### 5.3 Interpellation de M. L. Kaufmann concernant la nomination d'un nouveau chef de service à Urbanisme et Travaux

M. L. Kaufmann dèveloppe cette interpellation, soutenue règlementairement, dont le texte est le suivant :

"Par un courrier adressè à tous les conseillers et conseillères en date du 14 avril dernier, la Municipalitè par la voie de son syndic, Alain Matthey, a communiquè la nomination d'un nouveau Chef de service d'Urbanisme et Travaux.

Je me røjouis que la pèriode de vacances et de remplacement temporaire de ce poste d'importance s'achève prochainement et que la Municipalitè ait trouvè un successeur de qualitè principalement dans l'organisation, le contrøle et le suivi des travaux et dans le domaine de l'encadrement du personnel ainsi que par sa connaissance des milieux de la construction.

Cependant, la Municipalitè a elle-mème indiquè quelques èlèments qui mèritent un examen attentif et des informations complèmentaires de sa part. Je prècise que mes interrogations ne consistent nullement en une remise en cause des compètences de M. Victor Bèguelin, au parcours professionnel exemplaire.

Par ailleurs, en raison d'un prochain dèpart à la retraite, la Municipalitè a rècemment mis au concours le poste d'adjoint technique au Service de l'urbanisme et des travaux publics. Les tâches sont fort nombreuses et le profil du poste consèquent.

Comme l'a abondamment mis en èvidence le premier projet avortè de PGA et de son règlement, une ville comme La Tour-de-Peilz a, avant tout, besoin de disposer de compètences reconnues et solides dans le domaine de l'urbanisme. D'autant plus que des projets immobiliers substantiels sont soumis à frèquence

régulière à la Municipalité. Sans parler de l'accueil des différents aménagements urbains soumis au Conseil communal.

Dès lors, je ne peux que souhaiter vivement que le poste à repourvoir d'adjoint technique au Service de l'urbanisme et des travaux publics le soit à un architecte urbaniste (HES/ETS) ainsi que mentionné dans le profil.

Pour conclure, dans le but de poursuivre la politique de transparence initiée par la Municipalité, je me permets de poser les questions suivantes à cette dernière :

- de quelle manière la Municipalité compte-t-elle assurer la prééminence des questions urbanistiques par rapport aux questions opérationnelles des travaux à engager et à suivre ?
- dans quelle mesure un poste à responsabilité à 100% est-il véritablement compatible avec un mandat de député équivalent à un poste de travail de 20 à 30% ? D'autant plus que la vacance du poste a mis en évidence une dotation en personnel calculée au plus juste au niveau de la structure "directionnelle" du service

Je vous remercie de votre attention."

M. F. Grognez, municipal, rappelle que la gestion du personnel communal est de la compétence de la Municipalité et celle-ci tient à garder encore ce peu de compétences qui lui reste ! Pour ce qui est de la question pertinente de savoir si les mandats de chef de service et de député au Grand Conseil sont compatibles, il rappelle que le parti socialiste est le plus grand représentant de fonctionnaires et de chefs de service dans l'hémicycle du Grand Conseil, et cela ne semble pas poser de problèmes. Si un socialiste ou un écologiste peut concilier les fonctions de chef de service à l'Etat et de député du Grand Conseil, pourquoi ne serait-ce pas possible pour un radical ?

Mme Ch. Rithener admet qu'il y a beaucoup de socialistes députés qui sont fonctionnaires, mais beaucoup d'entre eux ont diminué leur temps de travail pour pouvoir accepter une charge de député qui prend 20 à 30 % de temps. Or, cela n'est guère compatible avec la lourde tâche d'un chef de service qui doit accomplir un important travail à 100 % pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, **cette interpellation est considérée comme réglée.**

6. **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 3/2005** relatif à cinq demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Cindy Fiore, M. Robert Mirafiore, M. Ljubisa Mandic et son épouse Mme Milostiva Mandic ainsi que leurs deux enfants, M. Manuel Da Encarnaçao Dos Santos et son épouse Mme Angelina Gaspar Martins Dos Santos, Mlle Anne Charlotte Kenaghan)

Rapporteur : M. Marc-Antoine Horisberger

M. R. Rohner constate des erreurs dans la rédaction (masculin-féminin) du rapport de la commission au sujet du candidat R. Mirafiore, de même que pour la famille Mandic. Il demande de relire les copié-collés !

M. M.-A. Horisberger admet que ce genre d'erreurs arrivent parfois avec l'informatique et prie les candidats lésés de l'en excuser. Ce sont réellement d'excellents candidats qui souhaitent devenir citoyens de notre pays. D'autres remarques lui ont été adressées, notamment sur le fait que ses rapports sont trop détaillés. Il se refuse toutefois à noyer tous les candidats dans un même bloc, car une commission de naturalisations digne de ce nom se doit d'émettre des appréciations qui sont ensuite portées à la connaissance des autorités.

La parole n'est plus demandée.

En conséquence,

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu le préavis municipal no 3/2005

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. Mme Cindy Fiore, ressortissante de France,
2. M. Roberto Mirafiore, ressortissant d'Italie,
3. M. Ljubisa Mandic, ressortissant de Serbie et du Monténégro, et son épouse Mme Milostiva Mandic ainsi qu'à leurs enfants Bojana et Oliver,
4. M. Manuel Da Encarnação Dos Santos, ressortissant du Portugal, et son épouse Mme Angelina Gaspar Martins Dos Santos,
5. Mlle Anne Charlotte Kenaghan, ressortissante de Grande-Bretagne et de France.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

### 7. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Frédéric Glauser "Position de la Municipalité sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)"

M. F. Glauser a pris connaissance avec un grand intérêt de la réponse de la Municipalité à son interpellation et l'en remercie. Il a pris acte de la position de la Municipalité qui ne souhaite pas pour l'instant s'engager plus loin dans ce débat, tout en adoptant une attitude de vigilance par rapport aux négociations en cours. Il relève tout de même deux points qui méritent notre attention, à savoir le chiffre III, al. 2 de la page 4, qui a trait à la participation de l'EPFL à un programme d'étude au niveau européen pour la libéralisation du marché de l'eau, ainsi que le deuxième paragraphe de la conclusion en page 5 où l'on relève que la Confédération a déjà été confrontée à une requête de l'Union européenne, au cours du cycle de négociations dit de Doha, visant à une libéralisation du marché suisse de la fourniture de l'eau potable. Ces deux points révèlent à eux seuls combien le marché de l'eau suscite la convoitise de nos voisins européens.

Il invite donc la Municipalité à suivre ce dossier avec la plus grande attention et à tenir le Conseil informé des développements dont elle pourrait avoir connaissance. Il encourage les conseillers à s'informer sur ce dossier par le biais des sites Internet mentionnés.

Mme Ch. Rithener constate que la Municipalité est allée plus loin que la réponse aux deux simples questions posées dans l'interpellation. Actuellement, des centaines de villes se déclarent hors zone AGCS, ayant compris les menaces et les non-dits de ces accords. Les négociations sont menées dans une totale opacité, sans que les cantons et les communes y soient associés. Nous sommes pourtant tous concernés.

La Municipalité admet que l'on peut certes s'inquiéter à l'échelon mondial d'un éventuel mouvement de libéralisation né de l'application de l'AGCS, mais ajoute qu'il n'est pas simple pour une instance communale de cerner l'ampleur d'une telle problématique. Pourtant, bien des communes ont pris la décision de se déclarer hors zone devant ces dangers de perte de démocratie, puisque tous les échelons administratifs, cantonaux et communaux, seraient soumis par Berne à ces contraintes.

Sur le plan cantonal, la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du député Yvan Rytz n'a pas satisfait son auteur qui a déposé une résolution du Grand Conseil, acceptée par le plénum. Il demandait que les cantons soient informés, consultés et associés de manière appropriée aux négociations internationales lorsque leurs compétences sont affectées, et souhaitait être régulièrement tenu au courant de l'évolution des négociations autour de l'Accord Général sur le Commerce des Services. Cette résolution a été votée par le Grand Conseil. Le 5 avril dernier, un postulat demandant au Conseil d'Etat de déclarer le canton de Vaud hors zone AGCS a été renvoyé à une commission et sera traité ultérieurement. Tout n'est donc pas terminé du côté du canton. Elle ne souhaite pas déposer de résolution pour l'instant, mais compte sur l'engagement de la Municipalité à suivre attentivement le dossier, en particulier sur la question du marché de l'eau. Tout ce qui touche au domaine de l'éducation, en dehors de l'école publique, est aussi à surveiller de près.

La parole n'étant plus demandée,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu l'interpellation de M. Frédéric Glauser "Position de la Municipalité sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)"

Vu la réponse de la Municipalité à ce sujet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

prend acte de la réponse à l'interpellation de M. Frédéric Glauser "Position de la Municipalité sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)" et la considère comme réglée

## 8. Préavis municipaux et éventuellement rapports

- 8.1 Préavis municipal no 8/2005 relatif à huit demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Elen Lazic, M. Gabriel Gonzalez, M. Armando Gonzalez, Mme Solidea Abbagnato, M. Franco Amoroso et son épouse Mme Maria del Carmen Amoroso, M. Antonio Furnari et son épouse Mme Giuseppa Furnari, Mlle Sandra Fernandez, Mlle Umlkhayri Mohamed)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission permanente de naturalisation.

- 8.2 Préavis municipal no 9/2005 relatif à la gestion et aux comptes 2004 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

- 8.3 Préavis-rapport tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2004

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission de gestion.

- 8.4 Préavis municipal no 14/2005 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture plate du Collège des Mousquetaires

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Soc	Lyonel Kaufmann
<u>Membres</u> :	Soc	Taraneh Aminian - Natalio Magalhaes
	Rad	Claudia Sudan - Yves Isabella
	Lib	Christophe Berner - Pascal Mason
	PDC/Ind.	Bruno Surian
	UDC	Pierre Huber

## 9. Rapports

- 9.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 4/2005 concernant la demande de crédit de fr. 137'000.-- en vue de la rédaction finale du Plan général d'affectation (PGA) communal et de son règlement, ainsi que de la réalisation des mesures d'appui et d'accompagnement s'y rapportant

Rapporteur : M. Alain Grangier

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 4/2005

Où le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. D'accorder à cet effet un crédit de fr. 137'000.-- à prélever par le débit du compte 9146.008.00 "Rédaction finale RPGA" destiné à la rédaction finale du Plan général d'affectation (PGA), de son règlement (RPGA) et de ses annexes ainsi qu'à la mise en oeuvre des prestations d'appui liées à cette démarche

2. D'amortir cet investissement sur une période de cinq ans, soit fr. 27'000.-- par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante

9.2 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 5/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour avenue du Clos-d'Aubonne - avenue Edouard-Muller

Rapporteur : M. Kurt Egli

En préambule à la discussion sur ce rapport et le suivant, M. le Syndic indique que, depuis les séances des commissions ad hoc, des informations importantes nous sont parvenues, tout particulièrement concernant les aspects financiers.

Egalement suite aux questions importantes posées par les commissions, qui méritent des éclaircissements ou des réponses, et tout cela avant la mise au vote de ces préavis, la Municipalité propose aux deux commissions de se réunir une nouvelle fois au début du mois de juin. Le Conseil pourra ainsi, lors de sa séance du 29 juin prochain, prendre ses décisions sur ces importants projets en ayant obtenu toutes les informations nécessaires, tant sur le plan sécuritaire, technique que financier.

M. H. Seiffert demande si la Municipalité entend faire également des propositions alternatives aux solutions présentées, en particulier pour le préavis 6/2005.

M. le Syndic répond que la Municipalité a refait, avec l'aide de ses différents services, l'historique de ce projet qui date de nombreuses années. Plusieurs propositions ont déjà été étudiées et des projets élaborés avant ce projet de giratoire. C'est dans le cadre de cette nouvelle séance de commission que la Municipalité apportera aux membres des deux commissions toutes les réponses souhaitées.

M. J.-Y. Schmidhauser avait cru comprendre, lors de la séance de son groupe, qu'un certain nombre de compléments importants pouvaient être apportés aux informations qui ont été données aux membres de la commission, notamment sur les questions de prix ou de l'appréciation de l'opportunité de certains travaux. La précipitation étant mauvaise conseillère, la moindre des choses serait que la Municipalité dépose un préavis complémentaire pour que ces informations puissent être soumises, conformément au processus démocratique, aux différents groupes qui pourront se prononcer et donner des instructions à leurs commissaires. Il paraît normal que les informations importantes dont il est fait état soient mises par écrit afin que chacun puisse en prendre connaissance et non pas que cela se décide uniquement au sein d'une commission. Il donne l'exemple du prix du giratoire Baumes/Traménaz qui semble sensiblement inférieur, soumissions rentrées, à celui qui nous a été annoncé. Cette nouvelle information peut être de nature à modifier certaines appréciations, mais il faudrait que le Conseil dispose de plus de précisions.

M. G. Chervet se réjouit de l'arrivée d'un nouveau chef de service pour avoir des préavis mieux ficelés. Il trouve en effet regrettable, pour le sérieux du travail de notre Conseil, que des compléments arrivent après les séances des commissions.

Pour ce qui est du rapport 6/2005, il relève que l'expropriation a eu lieu. Il serait donc judicieux d'avoir un projet qui tienne la route et soit acceptable par notre Conseil, de telle manière que l'on puisse enfin voir ce carrefour corrigé, vu le nombre important d'accidents qui s'y sont produits. On peut également avoir une pensée émue pour la fontaine, même si elle n'était pas vraiment accessible... S'il y a au moins quelque chose à sauver, c'est bien ce giratoire.

Il soutient la proposition que les groupes soient informés par la voie d'un préavis complémentaire, faute de quoi il n'est pas possible d'en discuter valablement.

M. P. Berger soutient cette idée pour le préavis 6/2005. Par contre, pour le 5/2005, il s'étonne du fait qu'il y ait de nouvelles informations. La commission semblait avoir tous les éléments à sa disposition.

M. J. Vallotton demande lui aussi un préavis complémentaire dans lequel on puisse notamment avoir une comparaison avec d'autres solutions possibles. Il semble que jusqu'à maintenant, on ait privilégié essentiellement et uniquement le giratoire. La Municipalité, si elle défend cela, doit pouvoir justifier pourquoi elle veut un giratoire, alors qu'à cet endroit précis cela va coûter très cher. Ce préavis complémentaire doit également aborder le problème de la soumission des travaux selon la loi cantonale sur les marchés publics puisqu'il s'avère que cela a été incomplet. Nous devons y faire très attention et nous montrer irréprochables lorsqu'il s'agit de dépenser les deniers publics.

M. R. Chervet estime qu'un giratoire à cet endroit n'est pas la bonne solution. Avec la priorité de gauche qui prime dans les giratoires, c'est la verticale des Baumes qui sera favorisée et les voitures qui traversent sur l'avenue Traménaz risquent bien de faire plus de dégâts encore qu'à l'heure actuelle. Malgré l'expropriation, nous aurons un giratoire de petite taille, ce qui ne permettra pas de ralentir suffisamment le trafic descendant et n'avantagera pas les véhicules lents, bien au contraire. Dans les grandes villes (Lausanne, Montreux, etc.), tout ce qui se trouve en centre urbain n'est jamais géré par un giratoire, sauf lorsqu'il y a des axes horizontaux et des surfaces suffisantes pour pouvoir faciliter le trafic. La signalisation routière n'est pas à la mode, mais c'est la solution qui doit être adoptée lorsqu'on ne peut pas faire autrement et qu'il y a peu de place à disposition. Les vélos constituent un des problèmes principaux, puisqu'ils passent quand même, qu'il y ait un giratoire ou des feux. Mais pour les véhicules à quatre roues, les feux sont tout de même dissuasifs. Une installation moderne de signalisation avec détection permet de favoriser les flux de trafic, mais aussi les véhicules prioritaires (police, bus, etc.). Il souhaite que la Municipalité étudie l'installation de feux à ce carrefour. Nous avons déjà un plan général de circulation et il est facile d'y intégrer un seul carrefour. Puisque nous devons de toute manière ouvrir entièrement ce carrefour pour des travaux d'eau, gaz, électricité, téléphone, les coûts supplémentaires de fouilles pour alimenter les feux nécessaires aux voitures et aux piétons, peuvent être pris dans le coût général des travaux. Un carrefour à quatre axes, avec double circulation, se monte aujourd'hui entre fr. 120'000.-- et fr. 150'000.--. Ce montant peut encore être diminué par des frais de génie civil que nous pourrions économiser d'une manière ou d'une autre.

M. F. Grognuz se dit surpris que personne n'ait fait ces remarques lorsque le Conseil a accepté le préavis pour la construction d'un giratoire à l'avenue des Baumes en 2003. Il est incroyable que le Conseil veuille aujourd'hui mettre autre chose à ce carrefour !

Mme la Présidente remarque que nous sommes en présence d'une demande de la Municipalité de surseoir au vote pour permettre aux différentes commissions de siéger à nouveau pour un complément d'information, et la possibilité de poursuivre la procédure en passant au vote sur les rapports.

M. K. Egli rappelle que nous discutons pour le moment du rapport 5/2005 qui ne semble pas être contesté. Il pense que nous pouvons donc passer à l'entrée en matière sur ce point.

M. R. Piguet, municipal, rappelle que l'art. 122 du règlement du Conseil stipule que "si la Municipalité, ou le cinquième des membres présents, demandent que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est acceptée de plein droit". Le Conseil n'a donc pas à se prononcer ce soir, la Municipalité désirant donner des informations complémentaires aux deux commissions.

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que ce n'est pas en faisant du formalisme que nous allons faire accepter ces projets. Beaucoup d'informations importantes ont été données, tant au niveau technique que juridique. Si on continue avec des problèmes de procédures, on en discutera encore dans six mois. Il trouve dommage que l'on n'ait pas pu aller au fond du processus dans le but de permettre à la Municipalité de présenter rapidement un préavis qui satisfasse la commission. Le risque est que nous allions vers un échec et qu'il faille recommencer, ce qu'il regrette.

M. R. Baud propose au Conseil de reporter la discussion sur ces rapports à la prochaine séance. Nous pourrions alors en débattre en fonction des informations complémentaires qui nous sont promises.

La parole n'est plus demandée. Suite à la demande de la Municipalité, **la discussion et le vote sur cet objet sont donc reportés à la prochaine séance du 29 juin 2005.**

- 9.3 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz

Rapporteur : M. Bruno Surian

Conformément au point précédent et suite à la demande de la Municipalité, **la discussion et le vote sur cet objet sont reportés à la prochaine séance du 29 juin 2005.**

- 9.4 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 7/2005 concernant la réponse à la motion de M. Gilbert Vernez "Jardins à portée de tous"

Rapporteur : M. Yves Belet

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit**

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 7/2005

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

de prendre acte de la réponse à la motion de M. Gilbert Vernez "Jardins à portée de tous" et de la considérer comme réglée

#### 10. Communications de la Municipalité

- Communication no 12/2005 relative à la suppression du financement de l'équipement des abris privés par les communes
- Communication no 13/2005 relative au rapport d'activité 2004 de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire Vevey-Montreux (CORAT)
- Communication no 14/2005 relative au décompte final de la facture sociale 2004
- Communication no 15/2005 sur les dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

- Rapport de la Commission Intercommunale de la taxe de séjour aux Municipalités du district de Vevey sur son activité durant l'année 2004

M. K. Egli constate que les années se suivent et se ressemblent. Il était déjà intervenu l'année dernière pour dire que ce rapport, qui n'est ni signé ni daté, n'en est pas un. Il trouve extrêmement léger de nous soumettre un tel rapport pour un montant total de fr. 1'898'000.--. La Municipalité l'a accepté, mais il le regrette.

- Communication du Bureau d'Information et de Communication (BIC) de l'Etat de Vaud concernant l'entrée en vigueur au 1er mai 2005 de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois

La parole n'est pas demandée.

#### 11. Propositions individuelles et divers

M. J. Zbinden constate que sa lettre, déposée directement à la poste de la commune, est arrivée trop tard. Serait-ce une nouvelle scène de la revue de La Tour-de-Peilz ? Il s'en excuse, car sa lecture aurait normalement dû être faite par notre Présidente.

Il quitte la commune pour cause de déménagement. Entré au Conseil en 1990, il a eu l'opportunité de rencontrer durant ces années des conseillers avec lesquels il a toujours pu partager et dialoguer. En 1999, le Conseil lui a accordé sa confiance en l'élisant à sa présidence. Aujourd'hui encore, il l'en remercie. Grâce à cette expérience, il a pu compléter ses connaissances sur la commune. Il demande à chacun de maintenir ce plaisir de vivre dans notre commune et souhaite à ce Conseil une pleine réussite dans tous ses débats.

Pour finir par un petit coup de gueule, il rappelle que nous avons des enfants à protéger. On parle aujourd'hui d'un giratoire, de stop, de feux rouges. Il habite ce fameux carrefour et a vu de nombreux enfants accidentés, parfois gravement, de même que des voitures, dont une a même démolie la fontaine. Il demande au Conseil de réfléchir. Ce giratoire coûte peut-être cher, mais la mort d'un enfant nous coûtera encore bien davantage...

M. M.-A. Horisberger remercie publiquement la commune de Erstfeld qui, le 23 avril dernier, a reçu notre Commission de naturalisations de manière sympathique et admirable. Des liens se sont créés et il prie notre collègue C. Sudan, qui est un peu notre porte-parole dans ce canton reculé de la Suisse primitive, de transmettre tous les remerciements de la Commission de naturalisations.

Mme V. Nocent a constaté, lors d'une récente promenade à Monthey, que les giratoires de cette ville, qui sont semblables à ceux de La Tour-de-Peilz, ont toutefois quelque chose de particulier. En effet, la couleur de base - rouge - a été égayée par des dessins géométriques gais et originaux. Pensant à nos quatre nouveaux

giratoires dont la couleur orangée ne lui semble pas être en harmonie avec la belle végétation qui foisonne alentour, elle se demande si notre commune, patrie du Musée Suisse du Jeu, ne pourrait pas décorer ces pastilles de quelques symboles - jeux de cartes, d'échecs, de dés, etc. - qui les animeraient et rappelleraient aux gens de passage qu'il existe ici un endroit à visiter avec grand intérêt. Elle demande que cette idée soit examinée et, si elle est acceptable, qu'elle soit réalisée peut-être par quelque artiste d'ici.

Mme C. Wehrli souhaitait répondre à M. A. Cunha qui a pris la liberté de la traiter de menteuse et de s'attaquer à son parti dans la presse. Etant donné son absence ce soir, elle lui répondra lors de la prochaine séance.

Mme Ch. Rithener rappelle que le point de collecte des déchets de La Faraz est opérationnel depuis le 3 janvier dernier. En réponse à une motion qu'elle avait déposée en 2000, cet outil a été adopté par le Conseil communal le 27 octobre 2004 après avoir fait l'objet d'un préavis étudié par une commission qu'elle a présidée. C'est dire si l'objet lui tient à coeur. Cela aurait dû être l'aboutissement d'une longue histoire, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Elle n'a pas été surprise en lisant dans la presse l'avis d'enquête a posteriori pour la mise en conformité de ce site, datant du 10 mai 2005, car des rumeurs concernant des problèmes lui étaient déjà parvenues. Cette question de la non mise à l'enquête au préalable avait pourtant été formulée lors de la séance de la commission. M. le Syndic avait alors répondu que des démarches avaient été entreprises au SESA (Service de l'environnement, des sols et de l'assainissement de l'eau) et que le terme "urgent" autorisait une telle démarche. La question avait à nouveau été soulevée lors de la séance du Conseil communal au cours de laquelle cet objet a été traité. M. le Syndic s'est voulu rassurant, mais voilà où nous en sommes.

Le point de collecte fonctionne, même s'il y a encore quelques problèmes en suspens, mais nous risquons maintenant fort de voir se reproduire ce qui était arrivé à un premier projet de déchetterie qui avait suscité moult oppositions, levées par la Municipalité, mais le Tribunal administratif avait donné raison aux opposants. Elle ne veut pas peindre le diable sur la muraille, mais de telles oppositions risquent de se reproduire. Pourraient-elles conduire à un démantèlement de l'installation ?

La commission avait également évoqué la nécessité d'un règlement pour les utilisateurs. Il avait été répondu que celui-ci serait élaboré pour la mise en service. Or, après plus de quatre mois d'utilisation, il n'y a toujours pas de règlement et les questions posées dans le rapport sont toujours pendantes. La question se posait de savoir comment cet outil pouvait être réservé aux citoyens de la commune. Le garde assermenté est en effet bien en peine de vérifier si les déchets qui arrivent sont acheminés par des vrais boélands. Une carte par ménage, prouvant la qualité de boéland, pourrait être une solution envisageable. Le problème des déchets verts n'est pas vraiment réglé. Un jardinier arrivant avec sa camionnette sur laquelle figure clairement sa raison sociale se verrait-il refuser l'autorisation de déposer ses déchets alors même qu'il a travaillé chez des particuliers de La Tour-de-Peilz, alors qu'une camionnette venant de n'importe où, sans inscription, peut parfaitement amener n'importe quoi au point de collecte ?

Elle se réjouit de voir les deux derniers points du rapport bientôt éclaircis, ainsi que d'entendre les explications de la Municipalité quant à la mise à l'enquête a posteriori de cette déchetterie et de connaître la suite de cette saga...

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 46.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind